

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 22 juillet 2013**

L'an deux mille treize, le vingt-deux du mois de juillet, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC, Sylvie CAILLIEU, Elsa BOUTOULLE.

Absents excusés : Alain CLECH, Matthieu FAU-NOUGARET.

Absent : Jean-Marc LABBE.

Madame Christine LUSSAC est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ***Approbation du procès-verbal du 24 mai 2013***
- ***Délibération modificative au budget – Subvention au Comice agricole***
- ***Délibération – Location logement T2***
- ***Délibération – Convention Ecole de Castets-en-Dorthe***
- ***Délibération - Travaux salle des fêtes – Avenant n° 2 au lot n° 8 carrelage – Etat d'avancement***
- ***Délibération – Rapports du SIAEPA***
- ***Délibération – Périmètre de fusion des Communautés de communes du Pays de Langon, du Pays Paroupian et de Villandraut***
- ***Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC***
- ***Questions diverses***

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MAI 2013
--

Monsieur Patrick LUFLADE souhaite que des précisions soient apportées pour la teneur des avenants aux lots n° 3 – Menuiseries, n° 4 – Plâtrerie, n° 5 – Electricité, n° 6 – Plomberie et n° 8 – Carrelage.

Le Maire apporte les précisions suivantes :

- l'avenant au lot n° 3 – Menuiserie fait référence à la pose d'une porte coupe-feu dans le local rangement et préparation, et la pose d'un volet coulissant,
- l'avenant au lot n° 4 – Plâtrerie fait référence à la modification du doublage du mur extérieur du local plonge,
- l'avenant au lot n° 5 – Electricité fait référence à des travaux de pose de prises supplémentaires, le remplacement de prises existantes défectueuses, le remplacement de certaines portions de câblage obsolètes,
- l'avenant au lot n° 6 – Plomberie fait référence à la fourniture et la pose de tuyaux d'eau potable jusqu'au compteur d'eau et un supplément pour l'évacuation de toutes les vidanges, puis une moins-value relative à la ventouse de la chaudière,
- l'avenant au lot n° 8 – Carrelage fait référence à une moins-value relative à la fourniture et la pose de carrelage sur la zone déjà carrelée, plinthe de même gamme.

Le procès-verbal de la réunion du 24 mai 2013 est ensuite adopté à l'unanimité.

2013-021 – DELIBERATION MODIFICATIVE AU BUDGET – SUBVENTION AU COMICE AGRICOLE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier la subvention versée au Comice agricole du bazadais, en effet l'inscription faite au budget était de 34,20 € au lieu de 37,60 €, il propose donc les écritures suivantes :

- 61522 : - 3,40 €
- 6574 : + 3,40 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

2013-022 – LOCATION LOGEMENT T2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du décès de Monsieur Volny LAURON, la famille libèrera le logement au 31 juillet 2013.

Il convient de pourvoir à présent à son remplacement, à cet effet, il propose la candidature de Monsieur Jean-Michel VIDAL.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue le logement à Monsieur Jean-Michel VIDAL. Le contrat de location d'une durée de trois ans prendra effet au 1^{er} septembre 2013. Le montant du loyer est fixé à la somme de 233,46 € (deux cent trente-trois Euros et quarante-six centimes) avec en supplément 8,00 € de charges (entretien du système d'assainissement).

Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que les pièces relatives à cette location.

2013-023 – CONVENTION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE CASTETS-EN-DORTHE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de convention avec la commune de Castets-en-Dorthe pour la participation de la commune de Saint-Loubert au frais de fonctionnement scolaires pour l'année 2012-2013. La participation de la commune retenue est de 1.100,00 € par enfant fréquentant l'école.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de convention avec la commune de Castets-en-Dorthe et la participation de 1.100,00 € par enfant fréquentant l'école et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention à intervenir.

2013-024 – AVENANT N° 2 AU LOT N° 8 – TRAVAUX D'EXTENSION ET DE MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire présente les travaux complémentaires demandés à l'entreprise LATOUR Carrelage, à savoir : rattrapages divers des hauteurs de carrelage, rebouchages divers, mises à niveau suite aux démolitions et traitement des seuils de portes (local, rangement, zone préparation) ainsi que carrelage neuf en plus sur le sas soit une plus-value de 521,53 € HT, 623,75 € TTC.

Il informa ensuite le Conseil Municipal que ce supplément doit faire l'objet d'un avenant au marché de travaux du lot n° 8 – Carrelage.

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise LATOUR Carrelage et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au lot n° 8 – Carrelage.

Une discussion s'engage ensuite sur le choix des couleurs de la salle.

Le Maire présente plusieurs devis de l'entreprise CABANNES pour des travaux complémentaires en peinture, à savoir :

- Charpente métallique du préau : 2.170,00 € HT soit 2.595,32 € TTC, le devis est approuvé,
- Soubassement du bardage bois : 90,00 € HT soit 107,64 € TTC, le devis est approuvé,
- Peinture du sol béton du préau : 3.445,00 € HT (mono composant) ou 4.729,00 € HT (bi-composant), le devis est laissé en attente.

2013-025 – S.I.A.E.P.A. DE LA REGION DE CASTETS EN DORTHE – APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2012.

Monsieur le Maire présente les rapports annuels du SIAEPA de la Région de Castets-en-Dorthe sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif pour l'exercice 2012.

Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les rapports annuels de l'exercice 2012.

Les rapports seront tenus à disposition des élus au secrétariat de mairie pour consultation.

PERIMETRE DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE LANGON, DU PAYS PAROUPIAN ET DE VILLANDRAUT

Le Maire fait part de la réception de l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Préfet, des délibérations des trois conseils de communauté, du projet de statuts de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion, d'un rapport explicatif et de l'étude d'impact budgétaire et fiscal.

Tous ces documents ayant été reçu le 20 juillet dernier, il préfère reporter la décision du Conseil Municipal à une prochaine réunion afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier, une copie est transmise à chacun à cet effet.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CdC

- ***SISS*** : Patrick LUFLADE fait le compte-rendu de la dernière réunion.
- ***Conseil communautaire*** : Marc LABADIE présente la dernière réunion et fait part notamment du vote des communes pour la fusion des CdC du Pays de Langon, du canton de Villandraut et du Pays Paroupien.
- ***SIAEPA*** : Marc LABADIE et Pierre DIENER font part des dernières activités du syndicat.
- ***Conseil d'École de Castets-en-Dorthe*** : Pierre DIENER présente l'équipe enseignante et fait le point sur les effectifs de la rentrée 2013. Il présente ensuite le bilan des sorties scolaires. La réforme des rythmes scolaires ne s'appliquera qu'à la rentrée de 2014. Présentation des divers travaux à venir.

QUESTIONS DIVERSES

- **Noisetiers** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait demandé une expertise des noisetiers par un consultant phytosanitaire du CAUE et présente à cet effet la note technique réalisée par le technicien et ses les conclusions.
Après la récolte, il conseille :
 - de ramasser les noisettes attaquées par le balanin (coléoptère de petite taille) ainsi que les feuilles qui devront être brûlées,
 - de tailler les arbres, de supprimer les branches frêles et repousse en partie basse à l'aide d'un sécateur,
 - d'apporter des éléments nutritifs au sol,
 - d'éliminer les mousses et les lichens,
 - de traiter les plaies,
 - d'éviter l'emploi de désherbant foliaire et racinaire.
- **Demande récupération canalisation à TIGF** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a adressé un courrier aux services de TIGF à Langon pour savoir s'il serait possible d'utiliser une de leurs canalisations abandonnées à proximité de la station de pompage.
TIGF a répondu que la cession serait possible mais que cela imposerait certaines contraintes techniques. Des informations complémentaires ont donc été demandées.
- **Enquête publique – "SMEAG – Demande de déclaration de l'intérêt général des réalimentations de soutien d'étiage et de la récupération des coûts auprès des bénéficiaires"** : Le Maire fait part de ses observations sur le registre d'enquête publique.
- **Remerciements** : Le Maire présente les remerciements de la Prévention Routière et des Sapeurs-Pompiers de Langon pour le versement des subventions et les remerciements de l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin pour la mobilisation en faveur du maintien d'un système de régulation des plantations.
- **Faucardage** : Elsa BOUTOULLE tient à souligner que le deuxième passage du faucardage a été correctement effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.